

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



Conseil municipal du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 31 janvier 2023 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Affaires financières**
 - 1) Débat d'Orientations Budgétaires

- ✓ **Affaires du personnel**
 - 2) Agents recenseurs

- ✓ **Administration Générale**
 - 3) L'éclairage public

- ✓ **Point d'information**
 - Groupement de commandes permanent : marchés mutualisés d'éclairage public

- ✓ **Questions d'actualités**

- ✓ **Actualités de l'Eurométropole de Strasbourg**
 - Pacte de gouvernance de l'EMS

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire

Léonie FRITSCH est désignée en qualité de secrétaire de séance

Sont présents : M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Véronique KOCH, Mme Monique KLEISER, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Ariane GAUER, Mme Sandrine HECKER, M. Geoffroy STEEGMANN, M. Sylvain KELLER, M. Jeannot WENGER, Mme Samira CHAMSY, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Ludivine DE JESUS, M. Clément HOLWEG
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN
Mme Madeline RICO ayant donné procuration à Mme Maryvonne BARADEL
Mme Mireille SEYFRITZ ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Affaires financières

Délibération N°2023 – 01 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Pour notre commune, il est facultatif mais n'en demeure pas moins utile. Un document de synthèse est joint en annexe. Le débat d'orientation budgétaire est construit autour de deux parties :

- Un état des lieux sur les exercices précédents et notamment l'année 2022
- Une prospective pour le reste du mandat c'est-à-dire 2023-2026. Cette prospective portera à la fois sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

L'objectif est de connaître, à partir des réalisations passées, nos possibilités financières pour le reste du mandat d'une part et les arbitrages entre les différents investissements d'autre part.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation du Débat d'Orientations Budgétaires.

Affaires du personnel

Délibération N°2023 – 02 : Recrutement de 5 agents recenseurs

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder au recensement de la population en 2023 conformément à la loi n° 2002-276 du 27.02.2002.
Le recensement de la population a lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

La Commune est divisée en cinq districts, ce qui nécessite le recrutement par voie d'arrêté municipal de cinq agents recenseurs vacataires chargés des opérations de recensement général de la population en 2023 sur le territoire de la commune d'Achenheim.

Le Maire propose :

- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit (montants bruts par agent)
:
 - 1,80 euros par formulaire « bulletin individuel » rempli (en 2017 :1,72 euros)
 - 1,20 euros par formulaire « feuille de logement » rempli (en 2017 : 1,13 euros)
 - 70,00 euros pour chaque réunion de formation

Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget primitif 2023 au chapitre 012 dépenses de personnel et frais assimilés.

Le crédit global est estimé à 6 000 euros en totalité, charges comprises.

Le Conseil Municipal approuve :

- *Le recensement de 5 agents recenseurs*
- *La rémunération des agents recenseurs comme cité ci-dessus*

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

Délibération N°2023 – 03 : Eclairage public

La crise énergétique nous demande de changer les habitudes du quotidien.
Le DOB reprend assez largement ce point.

La commune d'Achenheim est déjà équipée à 50% de LED avec un total d'environ 450 points lumineux.

A ce stade, il a été proposé de renforcer l'abaissement de la luminosité plutôt que l'extinction du parc pure et simple. Afin d'aller plus loin, une étude de la SIRS a été réalisée pour le passage au 100% LED. Cela représente un coût de 175 000 euros HT, un investissement amorti sur 8 ans.

Ces montants seront inscrits au budget pour 2023 mais il est aujourd'hui proposé d'en approuver le principe.

Le Conseil Municipal approuve le passage de tout l'éclairage public en LED sur toute la commune pour un montant de 175 000 euros HT étant précisé que ce crédit sera inscrit au Budget Primitif 2023.

Adopté à l'unanimité

Point d'information

Délibération N°2023 – 04 : Eclairage public

Dans le cadre du groupement de commande permanent créé en juin 2017, la Ville de Strasbourg a proposé de prendre en charge la coordination de marchés relatifs :

- Au contrôle de stabilité des supports d'éclairage public
 - Lot 1 : contrôles mécaniques de stabilité des supports
 - Lot 2 : contrôles de console façades et de suspensions

- A la fourniture de luminaires d'éclairage public.
 - Lot 1 : luminaires LED et supports d'éclairage de style
 - Lot 2 : luminaires décoratifs LED de forme ovale
 - Lot 3 : luminaires décoratifs LED de forme circulaire
 - Lot 4 : luminaires décoratifs LED de forme rectangle
 - Lot 5 : luminaires fonctionnels LED économique
 - Lot 6 : luminaires fonctionnels LED forte puissance
 - Lot 7 : Projecteurs d'éclairage LED pour mâts type aiguille

La Ville de Strasbourg va lancer courant 2023 deux consultations alloties relatives à l'éclairage public pour un début d'exécution au 1 janvier 2024.

Les communes intéressées peuvent adhérer à ces marchés mutualisés. L'objectif de la commune d'Achenheim étant de passer l'éclairage public tout en LED en 2023/2024, Achenheim souhaiterait adhérer à ce marché.

Ce point a été soumis au Conseil Municipal pour information.

Le Conseil Municipal prend acte de ce groupement de commande concernant l'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

Questions d'actualités

○ Des questions ont été posées par un conseiller municipal. Elles concernent les travaux d'accès à l'usine Wienerberger, les autorisations d'urbanisme et les travaux prévus pour la rénovation du gymnase du collège.

« Intervention de Monsieur le Maire :

- Wienerberger :

- *Ce projet est régulièrement discuté en commissions réunies et auprès des riverains*

- *Un point de situation est fait sur les procédures environnementales, d'urbanisation, sur les engagements de Wienerberger et de l'EMS. Des compléments de fouilles archéologiques doivent être réalisés en 2023. Les travaux pourront ensuite démarrer.*
- *Projet de construction d'un restaurant :*
- *Le Permis de construire a été déposé et accepté pour la construction d'un restaurant.*
 - *Un collectif de riverains s'oppose au projet.*
 - *Une rencontre avec la mairie le 9 janvier 2023 a eu lieu. Une proposition alternative de repositionnement du bâtiment a été faite et l'aménageur est prêt à faire des études supplémentaires sur le positionnement du bâtiment. A ce jour, le collectif s'oppose à cette proposition.*
- *La rénovation du gymnase du collège :*
- *Le projet a démarré avant le début de ce mandat, mais avec un scénario qui n'était pas en adéquation avec les besoins du collège.*
 - *Le CAUE a poursuivi son travail de programmation.*
 - *Blocage des communes par rapport au financement. Il a donc été décidé de faire appel à une étude juridique, sur la répartition du financement entre les 8 communes mais également sur une sortie possible de certaines communes en fonction de la carte scolaire définie.*
 - *Conclusions suite à l'étude juridique :*
 - *Prise en charge de 50% de l'investissement par la commune d'Achenheim sur la base de l'utilisation du gymnase par les associations d'Achenheim.*
 - *Prise en charge des 50% restants par les 8 communes au titre de l'utilisation du collège.*
 - *A venir :*
 - *Consolidation du projet avec la CeA (CAUE et le SIVU) et affinement des prévisions budgétaires*
 - *Impacts : emprunt/ augmentation du tarif de location de la salle/ augmentation des frais de fonctionnement avec l'augmentation des énergies et la suppression du loyer de la CeA*
 - *Décision définitive du SIVU et des communes »*

Actualités de l'Eurométropole de Strasbourg

- Ce point est reporté à la séance suivante du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h50



**Le Maire
Valentin RABOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "VR", is written below the printed name of the Mayor.